

# Rencontre

## « L'animal au service de la collectivité »

Mise en réseau d'expériences



Guipel, le 23 novembre 2011

BRUDED tient à remercier la commune de Guipel et particulièrement Christian ROGER, maire, Isabelle JOUCAN, adjointe, et Marie-Jeanne DANTEC, responsable des espaces verts, pour leur accueil et leur témoignage. Merci aux communes de LA CHAPELLE DES FOUGERETZ et SAINT-PERE et à tous les participants qui ont également témoigné de leurs expériences à cette occasion.

Merci enfin à toutes les communes qui nous ont transmis des éléments sur leurs expériences ou qui nous ont reçu et permis de réaliser des fiches de retours de leurs expériences : La Baussaine, Quimper, Ile de Sein, Questembert, Guimaëc, La Grigonnais, Betton...

### Programme de la journée

9h30	Accueil café
9h45	Tour de table et brève présentation des projets des participants et des problématiques rencontrées
10h	Retours d'expériences et échanges sur la base de 3 témoignages - Guipel (35) : vaches Highland Cattle en gestion d'un fond de vallée - La Chapelle des Fougeretz (35) : chèvres des talus et ânes en pâturage extensif d'un bassin de rétention et de prairies communales - Saint Père Marc en Poulet (35) : cheval Postier Breton pour divers travaux communaux, chèvres alpines et moutons ouessantins pour du pâturage du fort Saint-Père
12h00	Visite de terrain du fond de vallée de Guipel gérée par deux vaches Highland Cattle : <i>Daisy</i> et <i>Caramel</i>
12h30	Repas, pour ceux qui souhaitent prolonger les échanges, (à la charge des participants)

### Documents distribués

- Fiches de retours d'expérience de 8 communes
- Revue de presse montrant la dynamique du sujet

### Satisfaction et suggestions

	très satisfaisant	satisfaisant	peu satisfaisant
contenu	15	2	
durée	12	3	2
animation	15	2	
qualité de l'organisation	14	3	
ambiances et échanges	15	2	

Cette Rencontre a été particulièrement riche : les points d'insatisfaction concernent essentiellement la durée, jugée trop courte par certains. Pour y répondre, au cours de la matinée, deux suites ont été évoquées :

- Une visite-rencontre des communes de La Chapelle Gaceline et Questembert le vendredi 3 février 2012 au matin
- Une visite de Saint Père au printemps 2012

## Ils ont participé à la rencontre

35	GUIPEL	Christian ROGER	maire	mairie.guipel@wanadoo.fr
35	GUIPEL	Isabelle JOUCAN	adjointe	
35	GUIPEL	Marie-Jeanne DANTEC	responsable espaces verts	
35	SAINT PÈRE	Jean-Francis RICHEUX	maire	jean-francis.richeux@orange.fr
35	LIFFRE	Jean GENOUEL	conseiller	mj.genouel@orange.fr
35	LA CHAPELLE DES FTZ	Hervé GAPIHAN	conseiller	hervegapihan@yahoo.fr
44	BOUVRON	Philippe LODDE	agent technique	mairie.bouvron@wanadoo.fr
44	BOUVRON	Yves CAIVEAU	agent technique	
35	HEDE-BAZOUGES	Jean-Christophe BENIS	adjoint	jcbenis@orange.fr
29	PLOUGONVELIN	Loïc JACQUEMOND	responsable services techniques	technique@plougouvelin.fr
56	QUESTEMBERT	Jacqueline LE LEAP	conseillère	leroux.leleap@wanadoo.fr
35	PARTHENAY DE BZH	Alain FROGER	adjoint	alain.froger2@wanadoo.fr
35	CHAVAGNE	Fabrice JAN	responsables espaces verts	jan@ville-chavagne.fr
35	BRETEIL	Roland GICQUEL	adjoint	rdgicquel@gmail.com
35	BRETEIL	Eric EGAULT	agent	mairie@breteil.fr
35	MUEL	Marcel MINIER	maire	marcelminier@orange.fr
35	GAEL	Denis JASLET	adjoint	denis.jaslet@orange.fr
35	BETTON	Laurence BESSERVE	adjointe	l.besserve@betton.fr
35	BETTON	Sophie FREMAUX	agent	s.fremeaux@betton.fr
35	CCVI	Soazig ROUILLARD	chargée de mission	soazig.rouillard@valdille.fr
56	Faire à Cheval	Hélène MOREL	coordinatrice	helene.morel@noos.fr
56	BRUDED (Lorient)	Lucie LEBRUN	chargé de développement	l.lebrun@bruded.org
35	BRUDED (Rennes)	Mikael LAURENT	chargé de développement	m.laurent@bruded.org



**Avertissement : Toutes les expériences citées ci-dessous sont décrites dans des fiches techniques spécifiques. Vous les trouverez en annexe à ce compte rendu, ou sur demande à votre référent BRUDED ou sur [contact@bruded.org](mailto:contact@bruded.org)**

## 1. L'animal au service de la collectivité : des services variés

### → Le pâturage

La majorité des communes qui font appel à des animaux le font pour assurer, par un pâturage extensif, l'entretien d'espaces :

- difficiles d'accès : lagunes, talus...
- humides : fonds de vallée, bassins de rétention des eaux de pluie...
- de grandes superficies : prairies communales, acquises dans le cadre de la politique foncière...

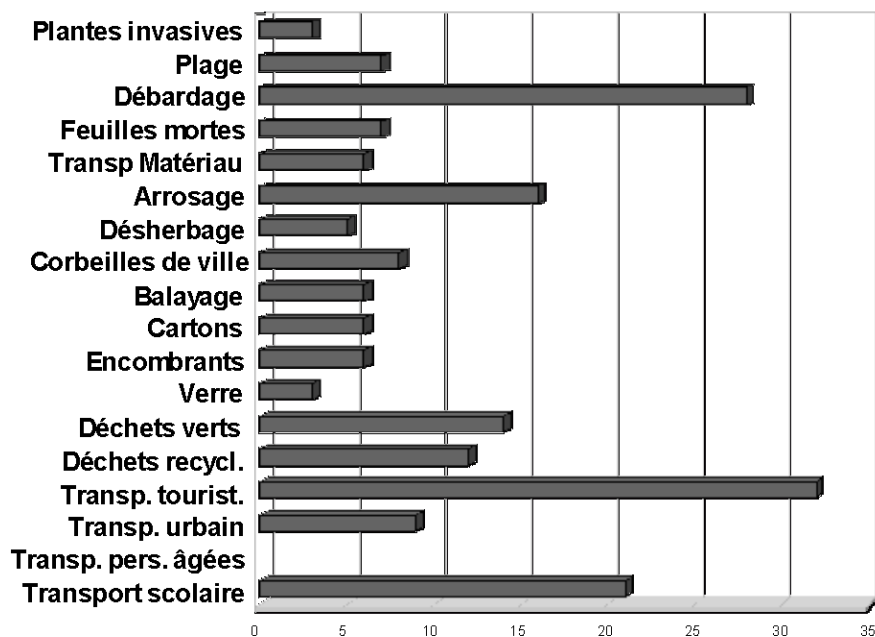
Les animaux auxquels les communes font appel pour du pâturage sont divers : moutons, chèvres et boucs, vaches, ânes, poneys, chevaux. Il a également été évoqué le fait de faire appel à des oies (cf SBAL : société bretonne d'aviculture de loisirs auquel appartient Fabrice Jan de Chavagne.)

### → Les nombreux autres services

L'association *Faire à cheval* a recensé les différents services que peut rendre le cheval dans une commune. Des usages pas toujours connus des collectivités comme le montre le résultat de leur enquête.

#### Quels sont les usages du cheval que vous connaissez ?

Source : Enquête Faire à cheval/ MFR effectuée en Bretagne et Loire-Atlantique – réponse en pourcentage sur la base de 59 réponses de collectivités – 2011)



**A Saint-Père (35)**, le cheval multiplie les services : arrosage des massifs et suspensions, collecte des poubelles sur les aires touristiques, ramassage des déchets verts, désherbage du cimetière (herse), ... jusqu'au transport du père Noël !

**A Questembert (56)**, une collecte des emballages légers recyclables (hors verre) a démarré en octobre, à titre expérimental pendant 1 an. La collecte a lieu deux vendredi par mois, d'autres usages sont en réflexion.

**A Guipel (35)**, une expérience de balayage des rues a été menée mais n'a pas été jugée satisfaisante, vraisemblablement plus du fait de l'inadaptation du matériel que du cheval. Le balayage, effectué par temps sec, a généré énormément de poussière. Il aurait sans doute fallu mouiller au préalable, comme le font souvent les balayeuses. Par ailleurs le matériel ne balayait pas bien.

## 2. Le retour de l'animal au service de la collectivité : une véritable démarche de développement durable

Rares sont les réalisations communales aussi transversales que celles liées au retour de l'animal dans les communes :

- **Efficace et économe** : Pour la gestion extensive des espaces verts, pour le transport des déchets dans des rues étroites (Questembert), l'animal est jugé efficace voire plus efficace que les machines.

Pour la gestion des espaces verts, toutes les communes témoignent d'un gain de temps et d'argent (une fois passé l'investissement initial d'achat des animaux, de pose de clôtures...). A titre d'exemple, la commune de Guipel qui fait entretenir un fonds de vallée par deux vaches Highlands (2.5 ha), a estimé ses économies à 600 à 800€ de main d'œuvre et au moins 300€ de carburant. L'investissement initial (3000€ par vache et 4000 € de clôtures) sera rapidement amorti.

- **Préservation des races anciennes** : la plupart des communes font appel à des races anciennes, et participent ainsi à la préservation de ces races : mouton de Ouessant ou mouton des landes, chèvres des fossés, cheval de trait postier breton, vache pie noire, vache nantaise...

- **Energie** : pas de consommation de carburant et donc pas d'émission de CO2.



La Chapelle Gaceline : les enfants rejoignent quotidiennement la cantine en voiture hippomobile !

- **Bruit** : l'animal fait moins de bruit qu'une tondeuse, une débroussailluse ou qu'un minibus.

- **Biodiversité** : le pâturage favorise la biodiversité. Les animaux sont par ailleurs particulièrement efficaces contre certaines adventices (pissenlit, plantain, chardons..) ou broussailles (ronces, orties...). La question des plantes envahissantes a également été mentionnée : les boucs seraient efficaces contre la renouée du Japon qu'ils épuisent à force de piétinement et de consommation

- **Culture et tourisme** : Dans certains cas, la présence de l'animal est un « plus », voire un point d'appui d'une politique de tourisme vert (St Père). Le retour du cheval en ville, la présence d'animaux dans des prairies communales font par ailleurs écho à notre culture rurale. A Guipel, une association locale a réalisé une brèche (barrière), « à l'ancienne ». A La Chapelle-Gaceline, le transport des enfants en calèche a fait connaître peu à peu la commune, depuis quelques années, de nouveaux métiers, liés au cheval s'installent sur la commune (école de dressage/spectacle, bourrelier, d'autres à

venir).

- **Développement local** : Lorsqu'elles conventionnent avec les agriculteurs ou des particuliers (Betton ou La Baussaine pour du pâturage), lorsqu'elles font appel à des prestataires extérieurs (Questembert pour du transport de déchets, Guipel pour du balayage), les communes consolident les activités locales de leur territoire

- **Social** : Les habitants apprécient quasi unanimement la présence des animaux, y compris sur des espaces qui jouxtent les maisons de lotissements (Guipel, La Baussaine). Les animaux font parler, échanger ; ils sont visités lors des balades du week-end. Les animaux sont aussi facteur de plaisir pour les agents communaux qui s'en occupent (Guipel, La Chapelle des Fougeretz...) voire même d'intégration pour des salariés qui avaient perdu contact avec le monde du travail (St Père, Rennes)



A Guipel : vote citoyen des enfants de l'école, pour nommer les vaches !

- **Educatif** : la présence d'animaux est souvent prétexte à des activités pédagogiques, par les écoles, les centres de loisirs ou la commune elle-même. A Guipel, l'attribution du nom des vaches s'est fait par un véritable vote démocratique. Des isolements ont été installés, « comme pour les grands » ; une manière de contribuer à l'éducation civique des enfants. A Questembert, la mise en place de la collecte hippomobile des déchets légers recyclables, couplée à la mise en place de la redevance incitative sur les ordures ménagères, doit entraîner une baisse sensible des ordures ménagères (15%) dont le coût de traitement est très important.
- **Aménagement** : La présence d'animaux peut amener la commune à envisager ses aménagements différemment. A Guipel, la réappropriation du fonds de vallée occupé par les vaches a donné l'élan pour réaménager les sentiers de promenade alentour. A La Chapelle-Gaceline, la présence de la calèche depuis quelques années encourage une réflexion originale d'aménagement de bourg avec une voie qui serait dédiée au transport à cheval.

### 3- Les questions à se poser avant de se lancer

#### ➔ Service communal, convention, prestation ?

La première question à se poser c'est qui va s'occuper des animaux, en pensant aux week-ends et vacances...

Dès que cela est possible, les communes ont essayé de passer convention avec des agriculteurs ou des particuliers propriétaires d'animaux comme c'est le cas à La Bausserie, Mordelles... où les choses se sont faites de manière spontanée.

A Betton, la commune est propriétaire des animaux mais a passé une convention avec un agriculteur pour en assurer le suivi. L'agriculteur ne doit pas épandre ni phytos, ni lisier (fonds de vallée humide). Il assure le suivi des quelques vaches nantaises confiées par la commune (soin, alimentation, reproduction, etc.), et basées dans



La Chapelle des Fougeretz : Hervé Gapihan (élu) et deux des sept chèvres des fossés qui entretiennent le bassin de rétention des eaux.

un fonds de vallée dont la commune a peu à peu acquis les parcelles dans le cadre de sa politique foncière. A la fin de la convention, l'agriculteur est tenu de remettre le nombre de vaches confiées – il est libre sur la gestion de la reproduction. Cette solution est apparue comme la plus accessible pour la commune de Betton dont aucun agent ni élu n'était vraiment intéressé et disponible pour assurer la surveillance – qui même si elle est légère car l'animal est rustique – doit être quotidienne et peut paraître contraignante pour des non-avertis aux soins animaux.

A Guipel, un agriculteur ayant des terres contiguës a été contacté, mais celui-ci ne s'est pas déclaré intéressé. A Questembert, pour la collecte des emballages ménagers à cheval, la commune a recours à un prestataire extérieur, qui a participé activement au groupe de travail préfigurant le démarrage de l'expérimentation.

Au final, pour les communes ayant fait le choix d'acquérir et de gérer en propre des animaux, l'idéal est d'avoir un binôme élu/ technicien motivé, comme à Guipel où les élus prennent le relais lorsque Marie-

Jeanne Dantec est en vacances, ou à La Chapelle-des-Fougeretz où le projet est principalement porté par Hervé Gapihan (élu) mais avec le soutien de deux techniciens. A St Père, les chevaux et chèvres sont gérés par le chantier d'insertion. Les animaux, même rustiques, nécessitent en effet une surveillance quasi-quotidienne. Au-delà des soins (alimentation, santé), les personnes en charge des animaux doivent aussi suivre les aspects reproduction.

A noter que quand les animaux appartiennent à la commune, celle-ci doit effectuer les démarches administratives (déclaration à la DSV) et sanitaires (vaccins, prise de sang), au même titre qu'un éleveur. Des formalités qui restent peu contraignantes et peu coûteuses.

### Deux exemples de convention

Les communes de La Baussaine et Betton nous ont transmis les conventions passées avec agriculteur ou particulier-éleveur de la commune. Elles sont disponibles sur demande.

### → Chèvres, moutons, vaches, ânes ou chevaux ?

Le choix des animaux peut dépendre notamment :

- des terrains à entretenir : plus ou moins escarpés (chèvres), plus ou moins humides (vaches Highland Cattle), ... du type de végétation présente : ronces, rumex, plantain... Attention aux arbres, qui peuvent nécessiter une protection si l'on veut les préserver (la chèvre mange tout !)
- de la volonté de préserver des races anciennes : beaucoup d'animaux de races dites "anciennes", sont "en voie de disparition" ou "à faible effectif". Pour résumer ce sont des races qui existaient avant qu'on demande à l'agriculture de nourrir une population croissante donc de produire plus, et plus vite. Délaissées par l'agriculture productiviste, ces races ont été sélectionnées pour leur adaptation à un terroir : climat, nourriture disponible, etc...
- des soins à apporter, du matériel nécessaire: plus un animal est rustique, moins il nécessite de soins. C'est un des intérêts des races anciennes. De manière générale, les équidés (chevaux, poneys, ânes) nécessitent plus de soin que les caprins (chèvres, boucs) ou les ovins (moutons). Certains animaux peuvent rester dehors toute l'année, sans abri, mettre bas sans assistance...

Quel que soit le mode de gestion choisi, la commune aura à charge la pose de clôtures. Là encore, elles doivent être plus ou moins robustes selon l'espèce. Les clôtures : généralement elles doivent être robustes. Plusieurs communes ont fait appel au chantier d'insertion local pour les réaliser. Les fils doivent être électrifiés. Les retours sur les batteries solaires sont mitigés (batteries ne tenant pas la charge). Il est nécessaire d'informer les passants, ne serait-ce que par des affichettes de l'électrification des fils.

Pour effectuer les soins sur les vaches, les inséminations éventuelles, un espace de contention est préférable.

A la Chapelle Gaceline, la commune n'a pu envisager la construction de boxes en centre-bourg qu'au prix d'une révision du PLU, les terrains n'étant pas urbanisable et la commune n'étant pas exploitant agricole ... A l'avenir ces boxes permettront d'abriter les chevaux quand cela est nécessaire et de ranger le matériel lié aux



La Baussaine : protection des arbres par du grillage de carreleur

chevaux dans un seul endroit (les calèches et autres avant-train prennent facilement de la place dans les ateliers techniques).



A Saint Père, la commune s'est équipée progressivement : une herse (fabriquée maison) pour le désherbage du cimetière, un avant-train pour transporter la tonne à eau (arrosage), un équi-benne pour le ramassage des poubelles et des déchets verts.



La pompe à museau, reliée à la rivière, qui permet d'abreuver mécaniquement les vaches.

- des conditions d'abreuvement et d'alimentation : Certains animaux sont plus économes en eau et foin que d'autres. A La Chapelle-des-Fougeretz, les chèvres s'abreuvent directement au ruisseau du bassin de rétention. A Guipel, une pompe à museau a été mise en place : elle permet aux vaches de s'abreuver de manière autonome, et sans abimer les berges du ruisseau. A La Chapelle-des-Fougeretz et à Saint-Père, le foin et l'orge sont produits par la commune (pas d'achat extérieur).

- des nuisances : peu de nuisances ont été rapportées par les participants. Citons toutefois quelques escapades d'animaux (clôture mal fermée, batterie non rechargée...), notamment pendant les périodes de chaleurs. Du coup les communes on fait le choix soit de castrer les animaux, soit de favoriser la reproduction. Côté bruit, certains animaux peuvent se mettre à réclamer, surtout si les habitants leur donnent à manger. Les communes ont donc informé les habitants dans ce sens.

- Encadrement : particulièrement pour ce qui concerne le transport à cheval (ou âne), il n'existe pas encore de réglementation très claire. Aujourd'hui plusieurs formations sont possibles : la formation de cocher qui est la plus complète (6 mois, assez onéreuse), ou le Galop 5 Attelage.

### ➔ Le trajet domicile-travail !

L'animal doit idéalement loger au plus proche de ses activités : terrains à entretenir, lieux de ramassage... sauf à perdre du temps et de l'énergie dans les déplacements des animaux.

A Guipel, les prairies à entretenir sont contiguës. A St Père, un enclos et abri ont été mis en place dans le bourg, afin d'éviter au cheval, et à l'équipe qui s'en occupe, d'effectuer 2 AR quotidiens entre le Fort St Père et le bourg (45 min à chaque fois). A La Baussaine et à La Chapelle des Fougeretz, les moutons et les chèvres restent toute l'année dans le bassin de rétention qu'ils ont à entretenir.

A Questembert, un espace de déchargement des emballages collectés par le cheval a été trouvé proche du bourg afin d'éviter un trajet trop important en cours de collecte. Par ailleurs, la distance entre le lieu de résidence du cheval et le bourg a été un des critères du choix du prestataire. Malgré tout, ces 10 km restent importants puisque le cheval et son meneur doivent venir en camion. La commune étudie donc d'autres usages possibles du cheval et la possibilité d'avoir une parcelle de mise à disposition sur la commune de temps en temps, ainsi, les jours de collecte (2 fois par mois), pourraient être suivis d'autres journées de travail pour le cheval (espace vert, pédibus, etc.).